



L'Autorité au service de la stabilité et de la protection

Brochure institutionnelle

2026



ROYAUME DU MAROC



Cette brochure présente les principales missions, domaines d'intervention et priorités d'action de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS). Elle met en lumière son rôle dans la supervision des secteurs des assurances et de la prévoyance sociale, la protection des assurés, affiliés et bénéficiaires ainsi que l'accompagnement des transformations des secteurs supervisés.





01 Mot du Président

Les secteurs des assurances et de la prévoyance sociale occupent aujourd'hui une place essentielle dans la protection des citoyens, le financement de l'économie et le renforcement de la résilience sociale et financière de notre pays.

Dans un environnement marqué par l'accélération des transformations technologiques, l'émergence de nouveaux risques, les enjeux liés au changement climatique et à la durabilité ainsi que l'évolution des attentes des citoyens, ces secteurs sont appelés à poursuivre leur adaptation tout en préservant leur solidité et leur capacité à remplir pleinement leurs missions.

Dans ce contexte, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale poursuit son action au service de la stabilité financière, de la protection des assurés, affiliés et bénéficiaires ainsi que du développement durable des secteurs qu'elle supervise. Son intervention repose sur une approche de supervision fondée sur les risques, le renforcement continu des dispositifs prudentiels, la promotion de la bonne gouvernance et l'accompagnement des évolutions réglementaires et sectorielles.

L'ACAPS veille également à favoriser l'innovation responsable, à encourager l'inclusion en matière d'assurance et de

prévoyance sociale, à promouvoir l'éducation financière et à contribuer au renforcement de la confiance dans les institutions et les mécanismes de protection. Elle porte une attention particulière aux risques émergents susceptibles d'affecter les équilibres des secteurs supervisés et leur capacité à répondre durablement aux besoins des citoyens et de l'économie.



ABDERRAHIM CHAFFAI





02 L'ACAPS en bref

L'ACAPS œuvre au renforcement de la confiance dans les secteurs des assurances et de la prévoyance sociale au service des citoyens, de l'économie et de la stabilité financière.



STATUT

Autorité publique
indépendante



CADRE JURIDIQUE

Loi n° 64-12 portant création de
l'ACAPS, entrée en vigueur le 14
avril 2016



MISSION

Réguler et superviser les secteurs des
assurances et de la prévoyance sociale au
service de la protection et de la stabilité.



PROTECTION

Assurés, affiliés et
bénéficiaires



STABILITÉ

Stabilité financière et bon
fonctionnement du marché de
l'assurance et du secteur de la
prévoyance sociale



PRINCIPES

- Indépendance
- Transparence
- Responsabilité
- Anticipation




PÉRIMÈTRE DE SUPERVISION



Secteur des assurances :

- ✓ Entreprises d'assurances et de réassurance
- ✓ Intermédiaires d'assurance
- ✓ Autres entités habilitées à présenter des opérations d'assurance et de réassurance
- ✓ Souscripteurs d'assurances de groupe dans les conditions prévues par la réglementation.



Secteur de la prévoyance sociale :

- ✓ Régimes de retraite de base et complémentaires
- ✓ Organismes gestionnaires de l'Assurance Maladie Obligatoire
- ✓ Sociétés mutualistes
- ✓ Régimes internes de retraite
- ✓ Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA)



Réguler, superviser et protéger

Dans le cadre de ses missions de régulation, l'ACAPS contribue à l'élaboration et à l'évolution du cadre réglementaire applicable aux secteurs des assurances et de la prévoyance sociale. Elle intervient également dans les procédures d'agrément, d'approbation et d'autorisation prévues par la législation en vigueur.

Axes d'intervention

Principaux objectifs



Régulation et supervision du secteur des assurances

Veiller à la solidité financière des acteurs du marché, au respect des règles prudentielles et à la protection des assurés et bénéficiaires.



Régulation et supervision du secteur de la prévoyance sociale

Contribuer à la protection des affiliés et bénéficiaires, au contrôle des organismes supervisés et à la préservation des équilibres des régimes.



Contribution à la stabilité financière et à la surveillance macroprudentielle

Participer à la surveillance des risques systémiques, analyser les vulnérabilités sectorielles et renforcer les dispositifs de prévention des risques.



Promotion de l'éducation financière

Informier et sensibiliser le public, favoriser une meilleure compréhension des produits et services financiers et contribuer à une prise de décision éclairée.



Préserver la stabilité

La **supervision prudentielle** constitue un levier essentiel de stabilité et de confiance. Elle vise à s'assurer que les acteurs supervisés disposent de capacités suffisantes pour honorer durablement leurs engagements et maîtriser les risques susceptibles d'affecter les équilibres sectoriels.

L'action de l'ACAPS repose sur une approche fondée sur les risques, intégrant l'évaluation des vulnérabilités, le suivi des dispositifs de gouvernance et l'appréciation des systèmes de gestion et de contrôle interne.

L'Autorité porte également une attention particulière aux risques émergents, notamment ceux liés à la transformation numérique, aux enjeux climatiques et aux évolutions technologiques.

L'Autorité veille aussi au respect des dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme par les entités soumises à son contrôle.

Il convient de noter que l'ACAPS contribue à la surveillance macroprudentielle à travers sa participation aux travaux du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques (CCSRS), aux côtés des principales autorités financières nationales.





Soutenabilité de la prévoyance sociale

Les dispositifs de prévoyance sociale jouent un rôle majeur dans les mécanismes de protection sociale. Dans le cadre de ses attributions, l'ACAPS contribue à la supervision des organismes placés sous son contrôle ainsi qu'au suivi de la pérennité et des équilibres démographiques, financiers et actuariels des régimes.

Son action s'inscrit également dans une démarche d'analyse prospective visant à anticiper les évolutions économiques, sociales et démographiques susceptibles d'affecter leur soutenabilité à long terme.

Elle vise à favoriser la pérennité des régimes, à renforcer leur gouvernance et à accompagner les réflexions relatives à leur évolution dans un contexte marqué par les transformations économiques, sociales et démographiques.



Axes d'intervention



Suivi des équilibres



Suivre les équilibres démographiques, financiers et actuariels des régimes.



Analyse des risques



Identifier les risques susceptibles d'affecter la pérennité des régimes



Gouvernance et contrôle



Renforcer les mécanismes de contrôle et de gouvernance



Accompagnement



Accompagner les pouvoirs publics en vue de promouvoir les évolutions du secteur.





Accompagner les transformations des secteurs supervisés

Les secteurs des assurances et de la prévoyance sociale évoluent dans un environnement marqué par les transformations technologiques, les enjeux de durabilité, l'évolution des attentes des citoyens et les réformes engagées en matière de protection sociale.

Dans le cadre de ses missions, l'ACAPS accompagne ces évolutions afin de favoriser le développement de secteurs plus inclusifs, plus résilients et davantage orientés vers les besoins des citoyens et de l'économie.

Enjeux	Axes d'intervention
 Inclusion assurantielle et financière	Favoriser l'accès à des services adaptés et renforcer l'éducation financière
 Généralisation de la protection sociale	Contribuer à la soutenabilité et à la supervision des dispositifs concernés
 Transformation numérique	Accompagner l'innovation responsable et l'évolution des pratiques de marché
 Durabilité et risques climatiques	Encourager l'intégration progressive des enjeux environnementaux et climatiques dans les dispositifs de gestion des risques



Protéger les assurés, affiliés et bénéficiaires

La protection des assurés, affiliés et bénéficiaires constitue une priorité permanente de l'Autorité.

À travers ses missions de supervision, de contrôle, de traitement des réclamations et d'éducation financière, l'ACAPS contribue au renforcement de la transparence, à l'amélioration des pratiques de marché et à la promotion d'une relation de confiance entre les acteurs supervisés et les assurés, affiliés et bénéficiaires.

Cette démarche vise à garantir un accès à une information claire, à favoriser un traitement équitable des assurés, affiliés et bénéficiaires, et à renforcer l'effectivité de leurs droits.





Écosystème et coopération

L'ACAPS agit en interaction avec un ensemble d'acteurs institutionnels, professionnels et académiques aux niveaux national, régional et international.

Cette coopération favorise le partage d'expertise, le développement de bonnes pratiques et la convergence avec les standards internationaux en matière de régulation et de supervision.

Elle contribue également à renforcer la capacité collective à anticiper les évolutions du secteur et à relever les défis liés à la stabilité financière, à la protection des assurés, affiliés et bénéficiaires et à la transformation des marchés.

Cette coopération s'inscrit dans un écosystème associant les acteurs supervisés, les institutions nationales, les partenaires internationaux ainsi que l'ensemble des parties prenantes concernées par le développement et la stabilité des secteurs supervisés.





Organisation et expertise

L'ACAPS s'appuie sur des expertises pluridisciplinaires couvrant les métiers de la régulation, du contrôle prudentiel, de l'inspection, de l'analyse des risques, de l'actuariat, des études, de la protection des assurés et des bénéficiaires, des affaires juridiques, de la coopération internationale et de l'éducation financière. Ces compétences sont soutenues par des fonctions supports dédiées aux ressources humaines, aux finances, aux systèmes d'information, aux achats, à la communication et à la logistique.



Gouvernance

L'ACAPS exerce ses missions dans le cadre d'une gouvernance garantissant son indépendance, sa transparence et sa responsabilité. Son organisation s'articule autour d'un Conseil, chargé de définir les orientations stratégiques de l'Autorité, d'un Président chargé de leur mise en œuvre, ainsi que d'instances consultatives contribuant à l'exercice de ses missions. Ce dispositif vise à assurer une prise de décision fondée sur les principes de bonne gouvernance, au service de la protection des assurés, affiliés et bénéficiaires, de la stabilité financière et du bon fonctionnement des secteurs supervisés.



Transparence et diffusion de l'information

L'ACAPS accorde une importance particulière à la transparence et au partage de l'information. À ce titre, elle publie régulièrement des rapports, études, statistiques et analyses portant sur les secteurs des assurances et de la prévoyance sociale. L'ACAPS assure également la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations économiques, financières et statistiques relatives aux secteurs des assurances et de la prévoyance sociale afin d'éclairer les pouvoirs publics, les acteurs des secteurs supervisés, les chercheurs et l'ensemble des citoyens.

Cette démarche s'appuie notamment sur la publication du rapport annuel de l'Autorité ainsi que de documents d'analyse et de suivi sectoriels destinés à éclairer les différentes parties prenantes sur l'évolution des secteurs supervisés.



Chiffres clés

SECTEUR DES ASSURANCES EN 2025

25

**ENTREPRISES
D'ASSURANCES ET
DE RÉASSURANCE**

DISTRIBUTION



1 625

agents
d'assurances



530

courtiers



1 180

bureaux de
gestion directe (BGD)

BANCASSURANCE

- 15 banques dont **05 banques participatives**
- 3 sociétés de financement
- 1 association de micro-crédit
- 9 établissements de paiement.

Organismes de prévoyance sociale supervisés par l'ACAPS



AMO

6 régimes + 2 organismes gestionnaires

- Régime AMO Public
- Régime AMO Étudiants
- Régime AMO Privé
- Régime AMO TNS
- Régime AMO Tadamoun
- Régime AMO Achamil

CNOPS (OG-AMO)

CNSS (OG-AMO)



RETRAITE

9 régimes

- Régime des pensions civiles et militaires (CMR)
- Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR/CNRA)
- Régime général de la sécurité sociale (CNSS)
- Régime de retraite TNS
- Régime Bank Al Maghreb
- Retraite interne ONEE
- CIMR

Régime complémentaire du RCAR

Régime ATTAKMILI (CMR)



MUTUALITÉ

28 mutuelles

- 11 mutuelles - Secteur public
- 07 mutuelles -Secteur semi-public
- 05 mutuelles -Secteur privé
- 05 mutuelles - Professions libérales



ROYAUME DU MAROC



ACAPS

هيئة مراقبة التأمينات و الاحتياط الاجتماعي
المملكة المغربية | ٢٠١٩ | ٢٠١٩ | ٢٠١٩ | ٢٠١٩
Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale

ROYAUME DU MAROC



ACAPS

هيئة مراقبة التأمينات و الاحتياط الاجتماعي
المغرب | +212 (0) 538 06 08 18 | 538 06 08 05 / 08 01
Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale

Avenue Al Arâr, Hay Riad Rabat - Maroc

Tél : +212 (0) 538 06 08 18

Fax : +212 (0) 538 06 08 05 / 08 01

E-mail : contact@acaps.ma

www.acaps.ma